



La Direction ne donne pas de protections et envoie les agents au « casse-pipe » !!

C'est avec une grande surprise et de façon très silencieuse que la Direction a sorti une fiche « reflex » sur le métier d'ASCT et ASTER et leurs missions sur les trains dit « sensible » !

Pendant que SUD-Rail pose des droits d'alertes pour mettre des « garde-fous » à un encadrement totalement déconnecté du terrain, la Direction impose le sale travail aux ASCT et ASTER sans vouloir les protéger de la meilleure des façons !

Sur une note apparue le 7 mai de SNCF VOYAGEURS,
DIRECTION GÉNÉRALE TER DIRECTION DES OPERATIONS – DEPARTEMENT SOL-BORD

3. Attitude d'un ASCT qui identifie un ou des clients ne portant pas de masque de protection

L'ASCT :

- a. prend contact avec le client pour lui rappeler l'obligation de port du masque.

En cas de refus manifeste de port du masque de protection :

- b. assure qu'un périmètre sanitaire de 1m autour du client est bien respecté en invitant au besoin les autres clients à se déplacer
- c. à la discrétion de l'ASCT, il peut décider de procéder à la verbalisation du contrevenant (en attente du décret)

Dans le cas d'une situation mettant en danger les autres clients ou de trouble à l'ordre public :

- d. appelle le COP

Le passage du document est assez consternant avec juste un masque chirurgical, il est demandé aux ASCT et ASTER, d'aller à la rencontre des voyageurs sans masques et de les verbaliser...sans décret !!!

L'entreprise met clairement les agents en danger de façon délibéré en demandant aux ASCT et ASTER de gérer ses situations sans protections et sans appuis nécessaire !

Cela est inadmissible !

Nous invitons à ce que tous les agents boycottent toutes opérations d'accueil, filtrage, contrôle, et le nouveau rôle donné concernant le port du masque dans les transports !

Votre santé est la priorité ! Ce n'est pas aux cheminots de se mettre en danger par rapport à l'incompétence de l'Etat et la SNCF à faire respecter les règles sanitaires !

Le droit de retrait est la seule réponse tant que l'entreprise ne mets pas les protections en place !!!